

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 1er juin 2021

Monsieur Roland GIBERTI, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 93 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Patrick AMICO - Sophie ARRIGHI - Gérard AZIBI - Mireille BALLETTI - Sébastien BARLES - Marie BATOUX - Mireille BENEDETTI - Julien BERTEI - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Corinne BIRGIN - Sarah BOUALEM - Doudja BOUKRINE - Nadia BOULAINSEUR - Romain BRUMENT - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Joël CANICAVE - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - René-François CARPENTIER - Martin CARVALHO - Roland CAZZOLA - Mathilde CHABOCHE - Saphia CHAHID - Lyece CHOULAK - Jean-Marc COPPOLA - Sandrine D'ANGIO - Lionel DE CALA - Marc DEL GRAZIA - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Cédric DUDIEUZERE - Claude FERCHAT - Lydia FRENTZEL - Agnès FRESCHER - David GALTIER - Audrey GARINO - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Stéphanie GRECO DE CONINGH - Frédéric GUELLE - Sophie GUERARD - Prune HELFTER-NOAH - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Vincent KORNPROBST - Pierre LAGET - Gisèle LELOUIS - Pierre LEMERY - Camélia MAKHLOUFI - Maxime MARCHAND - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Caroline MAURIN - Anne MEILHAC - Eric MERY - Danielle MILON - Férouz MOKHTARI - André MOLINO - Yves MORAINE - Roland MOUREN - Frank OHANESSIAN - Grégory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Christian PELLICANI - Claude PICCIRILLO - Catherine PILA - Jocelyne POMMIER - Véronique PRADEL - Perrine PRIGENT - Didier REAULT - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Pauline ROSSELL - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Laure ROVERA - Lionel ROYER-PERREAUT - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Gilbert SPINELLI - Etienne TABBAGH - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Anne VIAL - Ulrike WIRMINGHAUS.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Marion BAREILLE représentée par Romain BRUMENT - Sabine BERNASCONI représentée par Roland GIBERTI - Patrick BORE représenté par Danielle MILON - Valérie BOYER représentée par Sarah BOUALEM - Bernard DEFLESSELLES représenté par Patrick GHIGONETTO - Olivia FORTIN représentée par Joël CANICAVE - Jean-Pierre GIORGI représenté par Roland GIBERTI - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE représenté par Laurence SEMERDJIAN - Jessie LINTON représentée par Gérard AZIBI - Didier PARAKIAN représenté par Frank OHANESSIAN - Benoît PAYAN représenté par Sophie CAMARD - Julien RAVIER représenté par Emilie CANNONE - Guy TEISSIER représenté par Patrick PAPPALARDO.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Franck ALLISIO - Christian AMIRATY - Nassera BENMARNIA - Emmanuelle CHARAFE - Sophie GRECH - Sébastien JIBRAYEL - Anthony KREHMEIER - Eric LE DISSES - Bernard MARANDAT - Hervé MENCHON - Marie MICHAUD - Lourdes MOUNIEN - Lisette NARDUCCI - Yannick OHANESSIAN - Marine PUSTORINO-DURAND - Stéphane RAVIER - Michèle RUBIROLA - Jean-Yves SAYAG - Martine VASSAL - Catherine VESTIEU.

Signé le 1er Juin 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 03 juin 2021

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

VOIMOB 012-258/21/CT

■ CT1 - Clôture de la convention de mandat relative à l'acquisition des emprises foncières, aux études et travaux nécessaires à l'élargissement de la traverse Camp Long à Marseille 13014 - Quitus de la mission confiée à la SPL SOLEAM et reddition des comptes
DRMVEP 21/19475/CT

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence sera prochainement saisi du rapport présenté ci-après, pour avis au Conseil de Territoire Marseille Provence.

Dans le cadre de sa politique de développement urbain, la Ville de Marseille a décidé, par délibération du 22 décembre 2000, d'ouvrir à l'urbanisation un vaste territoire situé au Nord-Est du noyau villageois de Sainte Marthe.

Elle a par la suite créé la ZAC des Hauts de Sainte Marthe par délibération du 13 décembre 2004, puis approuvé son dossier de réalisation le 13 novembre 2006, permettant ainsi de répondre aux objectifs de production de logements alors fixés par le 1er Programme Local de l'Habitat approuvé par la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole le 26 juin 2006.

Située entre le boulevard Notre-Dame de Santa-Cruz et l'avenue du Merlan, la traverse Camp Long constitue un barreau transversal qui permet de relier l'est de la ZAC des Hauts de Sainte Marthe (avenue Gabriel Audisio) au réseau viaire structurant proche (avenues de l'escadrille Normandie-Niemen et Salvador Allende), et doit permettre le passage des transports en commun pour desservir cette opération d'aménagement durable.

Pour autant, la traverse Camp Long constituait un véritable goulot d'étranglement, au cœur d'un réseau de voiries dense et structuré, qui avec l'aménagement de la ZAC des Hauts de Sainte Marthe devait connaître une augmentation conséquente de trafic.

Au vu des enjeux, il a été donc nécessaire d'élargir la traverse actuelle sur une quinzaine de mètres et de la requalifier sur le solde de son linéaire (60 mètres environ). Cette intervention a nécessité l'acquisition d'une partie de parcelle privée, frappée d'emplacement réservé au Plan Local d'Urbanisme, pour disposer les emprises nécessaires à la réalisation d'une voirie au gabarit cohérent et fonctionnel.

Pour la mise en œuvre de ce projet, dans le cadre de la délibération n°VOI 011-897/13/CC en date du 13 décembre 2013, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole avait décidé de faire appel à la Société Locale d'Équipement et d'Aménagement de l'Aire Marseillaise (SOLEAM), dans le cadre d'un mandat de maîtrise d'ouvrage portant à la fois sur la procédure d'appropriation publique de l'emprise nécessaire actuellement privée et sur les études et les travaux d'aménagement.

La mission étant désormais terminée, la SPL SOLEAM sollicite donc le quitus de l'opération. Conformément à l'article 10 de la convention de mandat, le quitus sera délivré après exécution complète de ses missions :

- réception des ouvrages, levée des réserves de réception ;
- mise à disposition des ouvrages ;
- expiration du délai de garantie de parfait achèvement des ouvrages et reprise des désordres couverts par cette garantie ;

Signé le 1er Juin 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 03 juin 2021

- remise des dossiers complets comportant tous les documents contractuels, comptables, techniques, administratifs, relatifs aux ouvrages ;
- établissement du bilan général et définitif de l'opération et acceptation par le maître d'ouvrage.

Ainsi, l'ouvrage a fait l'objet d'une réception le 3 avril 2018 (Ordre de service n°6) avec levée des réserves en date du 11 juillet 2018 (Ordre de service n°7).

La voie a été ouverte à la circulation dès la réception des travaux, notamment pour permettre le desserte de la ZAC des Hauts de Sainte-Marthe par le bus (ligne 3), mis en service en septembre 2018.

La date d'expiration du délai de garantie de parfait achèvement des ouvrages et de reprise des désordres couverts par cette garantie a été fixé au 3 avril 2019.

La SPL SOLEAM a remis à la Métropole la totalité des dossiers comportant tous les documents contractuels, comptables, techniques, administratifs, relatifs aux ouvrages ainsi que le bilan général et définitif qui a fait l'objet d'une acceptation du maître de l'ouvrage de l'opération.

Le bilan de la clôture de la convention, en date du 2 décembre 2020, ci-joint, laisse apparaître un montant global de dépenses de 396 765,20 euros TTC (taux de TVA à 20%) comprenant :

- les dépenses d'ordre et pour compte :	324 165,20 euros TTC
- la rémunération de la SPL SOLEAM :	72 000,00 euros TTC

TOTAL :	396 765,20 euros TTC

D'autre part, le montant total des recettes s'élève à 454 000,00 euros TTC.

Il apparaît donc un solde en faveur de la Métropole – Territoire Marseille Provence s'élevant à 57 234,80 euros TTC

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence,

Vu

- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille- Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- Le procès-verbal de l'élection du 15 Juillet 2020 de Monsieur Roland GIBERTI en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence n° HN 004-8076/20/CM du 17 Juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence.

OUI LE RAPPORT CI-DESSUS,

Entendues les conclusions du rapporteur,

CONSIDERANT

- Que la mission confiée à la SPL SOLEAM est terminée ;
- Qu'il y a lieu de lui donner quitus pour sa mission et d'approuver la reddition des comptes.

DELIBERE

Article unique :

Est donné quitus à la SPL SOLEAM dans le cadre de la convention de mandat n°141166CO concernant l'acquisition des emprises foncières, les études et les travaux nécessaires à l'élargissement de la traverse Camp Long à Marseille 14^{ème} arrondissement.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence

Roland GIBERTI